



Fédération
Générale
des Fonctionnaires
FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Madame Amélie de MONTCHALIN
**Ministre de la transformation
et de la fonction publiques**
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

PARIS, le 21 mars 2022

Objet : Comités sociaux d'administration : contingent annuel d'autorisations d'absence

Madame la Ministre,

Après les prochaines élections professionnelles, les CSA seront mis en place, avec en leur sein une formation spécialisée chargée d'examiner les questions de santé et de sécurité au travail.

Le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 fixe dans son article 95 que les représentants du personnel, titulaires et suppléants, membres des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail, bénéficient d'un contingent annuel d'autorisations d'absence.

Ce contingent, fixé par arrêté, est bien sûr essentiel dans le bon fonctionnement actuel des CHS-CT et sera indispensable à la mise en œuvre des futures formations spécialisées.

Aussi, face à l'inquiétude de beaucoup de représentants du personnel en CHS-CT, nous souhaitons avoir d'ores et déjà l'assurance que ce contingent sera au moins maintenu, voire amélioré lors de l'installation des CSA et de ces formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les contingents d'autorisations d'absence ont parfois des aspects dérogatoires propres à certains ministères ou des majorations qui tiennent compte de critères géographiques ou de risques professionnels particuliers. Dans ces cas-là, il est également indispensable que les contingents soient maintenus voire améliorés.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER,
Secrétaire Général